



Maladie professionnel,licenciement

Par **madiakho**, le **14/01/2016** à **19:18**

bonjour.

j'étais famille d'accueil pour le conseil général,suite à un nombre d'enfants très difficiles,qui pour la plus part ne sont plus dans des familles d'accueil,je suis tombé dans un burnout.
le medecin du travail m'as déclarée inapte à tout poste,et j'étais licencié por le 12 mars 2015.

La cpam,ne voulait pas reconnaitre la maladie professionnel,suite à un recours,et l'avis de mon psy,2 médecins conseils et le médecin du travail,ainsi mon médecin traitant,la maladie professionnel était reconnue,le 22 décembre j'ai reçue l'avis faforable.

J'ai écrit à mon ancien employeur avec la copie de cette décision,pas de réponse.
ma question est,est ce que j'ai le droit à l'indemnité spéciale de licenciement? même que la décision de la maladie professionnel est venue si tard?

je suis toujours en arrêt de maladie,j'ai toujours les symptomes du burnout,je me sens incapable de téléphoner por valoir mes droits,même leurs écrire me posait problème.
merci de m'éclaircir...

Par **P.M.**, le **14/01/2016** à **21:13**

Bonjour,

Vous parlez d(indemnité de licenciement mais je présume que vous étiez sous statut de droit public et dans ce cas, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale de la fonction publique...